Itinéraires
Caen & Lisieux

SERVICE LOGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITE – Année 2024

S O M M A I R E

Mesures d’accompagnement social lié au logement	4
Mesures d’accompagnement vers et dans le logement dans le cadre de l’AVDL BPI	5
Mesures d’accompagnement vers et dans le logement	6
L’activité des appartements d’urgence dans le cadre de l’ALT	11
Le partenariat	13
Perspectives 2025	17
Sigles et acronymes utilisés	

Avec la politique du logement d'abord, le gouvernement a, depuis quelques années, développé différents dispositifs d'aide et d'accompagnement vers le logement.

Afin de mieux répondre aux besoins des personnes, l'association a fait le choix de rattacher tous les dispositifs en lien avec le logement aux différentes structures d'hébergement, d'accompagnement et d'accueil.
L'extension et le développement de ces dispositifs au sein de l'association nous conduisent aujourd'hui à repenser notre organisation pour une meilleure lisibilité des mesures d'aide et d'accompagnement au logement et pour envisager une meilleure prise en compte du parcours de la personne.

C'est dans ce contexte que l'association a souhaité créer un service logement transversal afin de faciliter notre lisibilité auprès des partenaires fonctionnels et financiers et favoriser le parcours de la personne accompagnée vers et dans le logement selon son propre intérêt.

Le projet du service logement s'appuie avant toute chose sur l'intérêt de la personne avec comme ligne directrice : Quel service ou travailleur social est le mieux placé pour répondre aux besoins de la personne accompagnée ?

L'Association ITINERAIRES assure depuis plusieurs années, les mesures d'accompagnement social vers et dans le logement pour les personnes suivies par ses services et gère 25 appartements d'urgence dans le cadre de l'ALT, tant sur Caen que sur le Pays d'Auge.

Ces mesures d'accompagnement sont de plusieurs natures et financées par 2 partenaires : le Conseil Départemental pour les mesures d'ASLL et la DDETS pour les mesures d'AVDL, d'AVDL-BPI et d'IML.

L'objectif de ces mesures est d'accompagner les publics dans l'appropriation de leur nouveau lieu de vie afin de stabiliser leur accès au logement en toute autonomie par l'apprentissage du logement, la gestion du budget, l'aide à l'anticipation des dépenses, l'entretien technique du logement, la maîtrise de la consommation des fluides, l'aide à la recherche de mobilier et à l'aménagement du logement, l'insertion dans l'environnement, la lutte contre l'isolement, les relations avec le bailleur.
Cet accompagnement est exclusivement ciblé sur l'accès et le maintien dans le logement. Ce n'est pas un accompagnement global, les problèmes d'ordre général, autres que ceux liés au logement, doivent être traités par les services compétents.

L'adhésion du ménage est présupposée et formalisée par un contrat.

L'ensemble de ces mesures d'accompagnement ont pour but de garantir une insertion durable des personnes concernées dans leur habitat. Au moment de l'accès dans le logement, la mesure d'accompagnement vise à aider les ménages dans leurs recherches (dossiers de demande d'aide

au logement, contrat d'assurance, …), à les accompagner dans les premiers contacts avec leur bailleur, à les sensibiliser sur les modes d'utilisation des équipements du logement, des parties communes.

Après une période de violence conjugale, d'instabilité, de précarité d'hébergement en urgence, au terme d'un accompagnement en CHRS, cette mesure permet d'inscrire la personne dans son nouveau foyer, dans un nouvel environnement de vie et permet la mise en œuvre de nouveaux relais nécessaires quant à la poursuite d'un projet personnel et professionnel.

▪ Le fonctionnement

Le service logement est un service transversal à toutes les structures d'ITINERAIRES et sa compétence se situe sur l'ensemble du territoire où l'association est implantée (agglomération de Caen et territoire du Pays d'Auge) ainsi que sur l'ensemble du département si besoin.

Ce service est composé :

- De 3 ETP de travailleur social : 2 CESF et 1 AS
- Une psychologue (1.5 h par semaine) : régulation d'équipe
- D'une cheffe de service à temps partiel qui coordonne le service et anime la réunion transversale,
- Par ailleurs, le service peut prendre appui sur les services administratifs, logistiques transversaux à l'ensemble d'ITINERAIRES.

▪ Formations et journées d'étude

- « Le plurilinguisme : accueillir les langues dans nos pratiques » organisée par PRISME (19 février 2024) *(1 personne)*
- « Accès au logement (logement locatif social, logement abordable, logement d'abord » organisée par la Communauté Urbaine Caen la Mer (22 février 2024) *(1 personne)*
- « Prisme – Précarité et santé mentale » organisée par ORSPERE SAMDARRA (18 & 19 mars 2024) *(1 personne)*
- « Traduction et interprétariat : travailler au dialogue entre les langues » organisée PRISME (15 avril 2024) *(1 personne)*
- « Les langues de chacun, une chance pour tous ! Repères théoriques et pistes pédagogiques pratiques pour soutenir le plurilinguisme » organisée par PRISME (17 juin 2024) *(1 personne)*
- « Formation initiale des sauveteurs secouristes du travail » (2 & 3 septembre 2024) *(1 personne)*
- « La prévention des expulsions locatives » organisée par la DDETS (29 novembre 2024) *(3 personnes)*
- « Réunion de lancement du réseau santé-précarité (publics migrants) » (Médecins du monde) *(4 personnes)*

Les stagiaires

Sur l'année 2024, le Service Logement a accueilli :

→ 1 stagiaire CESF (13 novembre 2023 au 26 avril 2024)

→ 1 stagiaire DESCF (09 octobre 2024 au 20 décembre 2024)

I. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT

Sorties au 31.12.2024

Hébergement avant l'accès au logement autonome	Composition familiale	Durée de l'accompagnement et type de mesure	Service qui assure la mesure
J.VAN DAELE	1 femme + 6 enfants	9 mois	Service logement
ALT	1 homme	9 mois	Service logement
ALT	1 homme	9 mois	Service logement
ALT	1 femme + 3 enfants	6 mois	Service logement
Logement CCAS	1 homme	6 mois	Service logement
ALT	1 couple + 4 enfants	9 mois	Service logement
Logement autonome	1 femme + 1 enfant	9 mois	Service logement
J.VAN DAELE	1 femme + 1 enfant	9 mois	Service logement
La Source	1 femme	1.8 mois	Service logement
Hôtel	1 homme	9 mois	Service logement
J. VAN DAELE	1 femme + 1 enfant	9 mois	Service logement
IML Pays d'Auge	1 couple + 1 enfant	6 mois	Service logement
115	1 femme + 2 enfants	8.5 mois	Service logement
CPH	1 couple + 1 enfant	6 mois	Service logement
CPH	1 couple + grand-mère + 7 enfants	9 mois	Service logement
J. VAN DAELE	1 femme + 3 enfants	6 mois	Service logement
J. VAN DAELE	1 femme + 1 enfant	6 mois	Service logement
ALT	1 couple + 3 enfants	6 mois	Service logement
CPH	1 homme	6 mois	Service logement
ALT	1 homme	6 mois	Service logement
J. VAN DAELE	1 femme + 3 enfants	6 mois	J. VAN DAELE
J. VAN DAELE	1 femme	6 mois	J. VAN DAELE
ALT	1 femme + 1 enfant	6 mois	Service logement

Mesures en cours au-delà du 31.12.2024

Hébergement avant l'accès au logement autonome	Composition familiale	Type de mesure	Service qui assure la mesure
J. VAN DAELE	1 femme + 1 enfants	ASLL	Service logement
ALT	1 femme	ASLL	Service logement
J. VAN DAELE	1 femme + 2 enfants	ASLL	J. VAN DAELE
Domicile conjugal	1 femme + 2 enfants	ASLL	Service logement
La Source	1 homme	ASLL	Service logement
ALT	1 homme	ASLL	Service logement
La Source	1 femme + 1 enfant	ASLL	Service logement
CHU FVV	1 femme + 3 enfants	ASLL	Service logement
ALT	1 homme	ASLL	Service logement
J. VAN DAELE	1 femme + 1 enfant	ASLL	J. VAN DAELE
ALT	1 femme	ASLL	Service logement
CPH	1 femme + 1 enfant	ASLL	Service logement
La Source	1 femme + 2 enfants	ASLL	La Source

- **2** femmes seules, **10** femmes avec enfants, **6** hommes seuls, et **5** couples avec enfants ont bénéficié d'une mesure ASLL soit **23** mesures débutées en 2023 ou 2024 et finalisées en 2024. **13** mesures débutées en 2024 se poursuivront sur 2025.

36 ménages ont pu être accompagnés en 2024 lors de leur accès au logement autonome avec une durée moyenne d'accompagnement de 7 mois *(36 ménages en 2023)***.**

II. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT DANS LE CADRE DE l'AVDL-BPI

Sorties au 31.12.2024

Service demandeur	Composition familiale	Accomp. vers le logement	Accomp. à l'entrée dans le logement	Accomp. dans le logement	Bailleur	Durée de l'accomp.
SPADA FTDA	1 femme + 1 enfant	1	0	0	ALT	11 mois
CADA-HUDA	1 couple + 4 enfants	1	1	1	CLMH	10.5 mois
ADOMA	1 femme seule	0	1	1	Résidence sociale	10 mois
SPADA FTDA	1 femme seule	1	1	1	CLMH	12 mois
CADA – HUDA	1 couple + 2 enfants	1	1	1	CLMH	12 mois
CPH	1 homme seul	0	1	1	Inolya	6 mois
USDA	1 homme seul	1	0	0	Fin de mesure	2 mois
FJT	1 homme seul	1	0	0	FJT	11.5 mois
CADA	1 homme seul	1	1	1	Inolya	9 mois
CPH	1 homme seul	0	1	0	Logé par l'employeur	7 mois
CADA	1 couple + 1 enfant	0	1	1	CLMH	9 mois
CPH	1 homme seul	0	0	1	Logement privé	8.5 mois

Mesures en cours au-delà du 31.12.2024

Service demandeur	Composition familiale	Accompagnement vers le logement	Accompagnement à l'entrée dans le logement	Accompagnement dans le logement
CHRS AAJB	1 couple + 3 enfants	0	1	1
UDAF	1 homme seul	0	1	1
CPH	1 homme seul	0	0	0
USDA	1 femme + 3 enfants	0	1	1
USDA	1 couple seul	0	1	1
USDA	1 couple + 2 enfants	0	1	1
CHRS	1 femme seule	0	1	1

- **8** hommes seuls, **1** homme avec enfants, **1** femme avec enfants, **3** femmes seules, **1** couple seul et **5** couples avec enfants ont bénéficié d'une mesure AVDL-BPI, soit **19** mesures débutées en 2023 ou 2024 dont **7** se poursuivront sur 2024.

19 ménages bénéficiaires de la protection internationale ont pu être accompagnés vers et dans le logement en 2024 *(33 ménages en 2023)***.** Il est à noter que notre convention devait se terminer en 2024 mais a été poursuivie d'où le faible nombre d'orientations sur 2024.

Il est important de noter que 8 ménages sur 12 ont accédé au logement autonome pendant ou à l'issue de leur accompagnement.

III. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

Suite à l'appel à projet dans le cadre du FNAVDL, 2 porteurs d'AVDL ont été retenus dans le Calvados au 01 janvier 2021 puis au 01 janvier 2024 : l'UDAF et l'Association ITINERAIRES. Même si l'association ITINERAIRES est porteuse du projet, nous avons souhaité travailler en partenariat sur ce dispositif avec l'association REVIVRE et l'association Habitat et Humanisme.

1 /. NOMBRE DE MENAGES ADRESSES A L'ASSOCIATION

	AVDL	AVDL DALO	Diag CCAPEX
Nombre de ménages	68 *(89 en 2023)*	**6** *(16 en 2023)*	**15** *(10 en 2023)*

Nombre de ménages ayant bénéficié :
D'une mesure AVDL : **68** mesures
D'une mesure AVDL DALO : 6
D'un diagnostic CCAPEX : **15**

2 /. ACTIVITE SUR L'ANNEE

a) Nombre de ménages suivis simultanément en file active par mois :

01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
49	**58**	**62**	**63**	**61**	**60**	**64**	**58**	**56**	**57**	**49**	**44**

Nous constatons une augmentation des accompagnements jusqu'à l'été 2024 puis une diminution contrainte pour non lisibilité budgétaire 2025.

b) Durée moyenne de l'accompagnement :

Durée moyenne de la mesure **AVDL ALT** par ménage sorti en mois : **13.5** mois pour **19** ménages *(9.6 mois en 2023).*

Durée moyenne de la mesure **AVDL classique** par ménage sorti en mois : 6**.7** mois pour **42** ménages *(8.7 mois en 2023).*

Durée moyenne de la mesure **AVDL DALO** par ménage sorti en mois : **6.2** mois pour **7** ménages *(6.2 mois en 2023).*

Durée moyenne de la mesure **AVDL CCAPEX** par ménage sorti en mois : **5.8** mois pour **4** ménages *(5.9 mois en 2023).*

Ces durées moyennes sont à relativiser car prennent en compte uniquement la durée de l'accompagnement AVDL sur 2024 mais ne tiennent pas compte de la durée globale de l'accompagnement via d'autres mesures en amont.

Durée moyenne d'un **diagnostic CCAPEX** par ménage sorti en mois : **1.4** mois pour 5 ménages *(2.7 mois en 2023).*

	Type de ménages présents	**Type de ménages sortis**	**Type de sortie**
AVDL ALT	1 femme seule	10 hommes seuls	Logement public (ICF – CDC – CLMH – Inolya – La Caennaise – 3F)
	12 hommes seuls	1 couple avec enfants	IML Service Logement AAJB
	2 couples avec enfants	1 homme seul	CHRS Le Jardin
		1 homme seul	Parti sans nouvelles
		1 femme seule	Logement public (Inolya)
		1 femme avec enfants	Tiers
		1 homme seul	Sous-location Revivre
		2 hommes seuls	Résidence sociale
		1 homme seul	Fin de prise en charge ALT
		1 homme seul	Maintien ALT REVIVRE
AVDL CCAPEX	1 femme seule	1 femme avec enfants	Logement public (CDC)
		1 couple avec enfants	Logement public (La Caennaise)
		1 couple sans enfant	Logement privé
		1 femme avec enfant	Tiers
AVDL DALO	1 femme avec enfants	1 homme seul	Logement public (Foyers Normands)
	1 couple avec enfants		
	2 hommes seuls	1 femme seule	Tiers
		1 femme seule	Logement public Partélios
		2 hommes seuls	Logement public (Caennaise)
		1 homme seul	Maintien ALT REVIVRE

		1 femme seule 1 homme seul 2 hommes seuls 1 homme seul	Logement public (Foyers Normands) Logement public (CDC) Logement public (CLMH) Logement public (Inolya)
AVDL Classique (Logement autonome)	5 femmes seules 8 femmes avec enfants 1 couple sans enfant 15 hommes seuls	29 hommes seuls 3 femmes seules 1 homme avec enfants 5 femmes avec enfants 3 couples avec enfants 1 couple sans enfant	

c) Age des personnes présents :

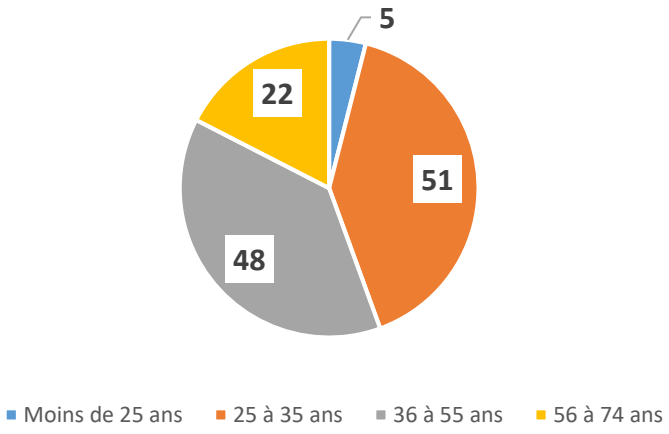

d) Composition familiale des ménages présents :

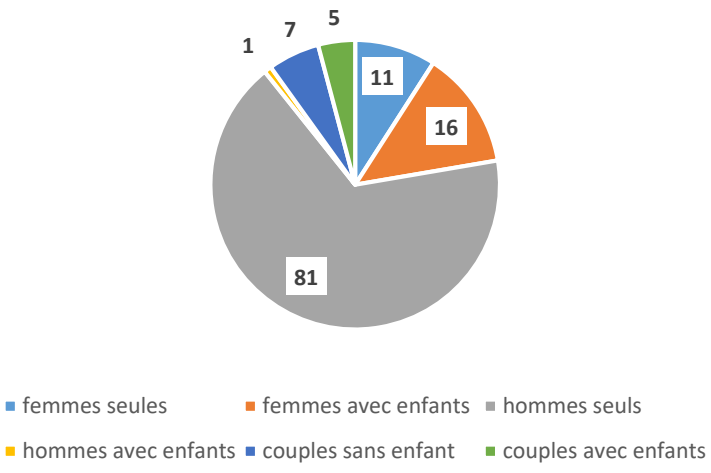

Ce schéma fait apparaitre que **67 %** des orientations concernent des **hommes isolés** *(72.3 % en 2023)***.**

e) Ressources des ménages présents :

43.2 % des ménages sont **salariés** *(43.4 % en 2023)***.** Le dispositif touche des ménages en situation d'emploi que nous pouvons nommer « travailleurs pauvres » et en difficulté d'accès au logement autonome.

25.4 % des ménages perçoivent le **RSA** *(26.5 % en 2023).*

f) Origine géographique :

Il est important de constater que **57.6 %** des ménages orientés sont originaires de pays **hors UE** *(56.3 % en 2023)***.**

La barrière de la langue, la méconnaissance des dispositifs et administrations complexifient les accompagnements et nécessitent un maillage partenarial à construire et à consolider.

Les démarches liées au renouvellement des titres de séjour sont complexes, amènent parfois à une rupture de droit, ce qui met en péril l'accès et / ou le maintien en logement autonome.

g) Lieu d'habitation avant le suivi :

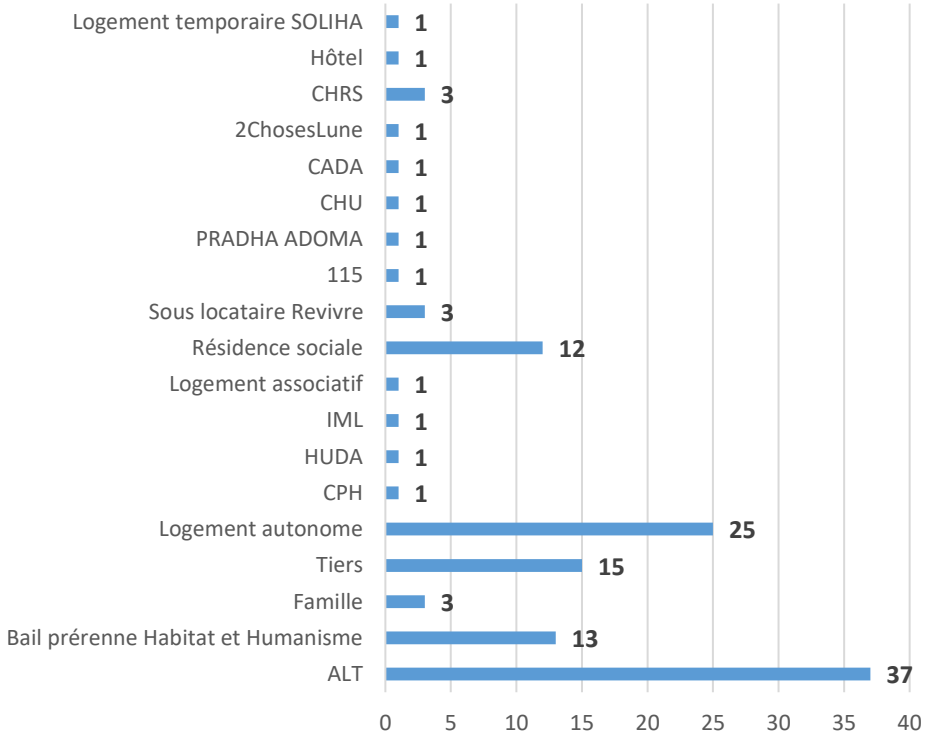

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT « Relève toit »

Afin de faciliter l'accès au logement autonome et dans le cadre du FNAVDL, nous avons signé au dernier trimestre 2021, une convention de partenariat avec le bailleur social Inolya via le **dispositif** « Relève Toit ». Ce dispositif comprend la réalisation de diagnostics, des mesures d'AVDL et d'IML pour les femmes victimes de violences conjugales tant sur Caen et agglo que sur le territoire du Pays d'Auge.
Les diagnostics sont réalisés par le Service d'Accueil et d'Accompagnement Social (SAAS) de l'association Itinéraires.
Cette convention a pris fin en 2024 mais une nouvelle convention « Relève Toit 2 » sera assurée en 2025 pour un public fléché en milieu rural via un partenariat entre Inolya et le camion des femmes de l'association Itinéraires

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

Situation d'hébergement avant la mesure	Composition familiale	Durée de la mesure
CHU diffus FVV	1 femme + 2 enfants	12 mois
CHU diffus FVV	1 femme + 3 enfants	8.7 mois
CHU diffus FVV	1 femme seule	12 mois
La Source	1 femme + 2 enfants	Se poursuit en 2025
CHU diffus FVV	1 femme + 2 enfants	Se poursuit en 2025

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT IML

Situation avant l'accueil	Composition familiale	Durée de la mesure
CHU Etape	1 femme avec 4 enfants	12 mois
CHU diffus FVV	1 femme + 4 enfants	Se poursuit en 2025
Tiers	1 femme seule	Se poursuit en 2025

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT IML Pays d'Auge

Dans le cadre du FNAVDL, le bailleur social Inolya s'est rapproché de l'association afin d'acter un partenariat pour la mise en œuvre de 16 mesures d'IML sur le territoire du Pays d'Auge. Ces mesures concernent les publics reconnus par le DALO mais également des ménages hébergés et accompagnés par l'association ITINERAIRES. Cette convention a pris fin en 2024.

Situation avant l'accueil	Composition familiale	Durée de la mesure
CPH	1 homme seul	12 mois
Tiers	1 homme seul	12.2 mois
CPH	1 homme seul	5.6 mois
CPH	1 femme avec 2 enfants	12 mois
LHSS	1 homme seul	12 mois
Logement privé	1 femme + 3 enfants	Se poursuit en 2025
CPH	1 femme seule	Se poursuit en 2025
Le Jardin	1 homme seul	Se poursuit en 2025
CPH	1 homme seul	Se poursuit en 2025
ALT	1 homme seul	Se poursuit en 2025

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT IML COLA

Nous avons reçu une réponse favorable de la DDETS en 2024 pour déployer des mesures d'IML sur les territoires de Caen et Agglo, Lisieux et Falaise. Pour ce dispositif, nous travaillons avec 3 bailleurs : 3F, INOLYA et les Foyers Normands. Ces mesures sont fléchées pour un public sortant de structure d'hébergement hors DNA et les ménages reconnus prioritaires DALO.

Situation avant l'accueil	Composition familiale	Durée de la mesure
La Source	1 femme seule	Se poursuit en 2025
FVV	1 femme seule	12 mois
J. VAN DAELE	1 femme + 1 enfant	Se poursuit en 2025
La Source	1 femme seule	Se poursuit en 2025

IV. L'ACTIVITE DES APPARTEMENTS D'URGENCE DANS LE CADRE DE L'ALT

L'ensemble du parc des 25 logements ALT est composé de :

A Caen : 18 logements

- 5 T1
- 2 T2
- 8 T3
- 3 T4

A Honfleur : 1 T4 en cohabitation fléché ménage sortant de CPH.

A Lisieux : 6 logements

- 4 T1
- 1 T2
- 1 T5

Occupation en 2024

	Présents	Accueils	Sorties
Ménages	**43**	**26**	**14**
Femmes seules	3	2	2
Femmes avec enfants	9	4	2
Hommes seuls	26	16	8
Hommes avec enfants	0	0	0
Couples avec enfants	5	4	2
Enfants	**41**	**26**	**16**

Sorties en 2024

Service accompagnant	Hébergement avant ALT	Composition familiale	Durée de l'hébergement	Sortie	Bailleur
Service logement	CADA	1 homme seul	18 mois	Logement public	Inolya
Service logement	CPH	1 homme seul	15.9 mois	CHRS Le Jardin	
Service logement	CADA	1 homme seul	30 mois	Parti sans nouvelles	
Service logement	PRAHDA ADOMA	1 homme seul	9.4 mois	Logement public	CLMH
Service logement	115	1 femme avec enfants	23 mois	Tiers	
Service logement	CADA	1 couple avec enfants	17.6 mois	Logement public	ICF
Service logement	Le Jardin	1 homme seul	11.1 mois	Décès	
Service logement	Tiers	1 femme avec enfants	7.8 mois	Logement public	CDC Habitat
Service logement	Tiers	1 femme seule	12 mois	Logement public	CLMH
Service logement	Cap Horn	1 homme seul	20.2 mois	Logement public	ICF
Service logement	CPH	1 homme seul	12.4 mois	Logement IML	Inolya
Service logement	J. VAN DAELE	1 femme seule	21 mois	Logement public	Inolya
Service logement	Squat	1 homme seul	18.2 mois	Logement public	CLMH
Service logement	CADA	1 couple avec enfants	38.5 mois	Logement IML	CDC avec l'AAJB

43 ménages ont pu être accompagnés vers le logement autonome dans le cadre de l'ALT en 2024 *(37 en 2023)***.**

L'accès au logement social a pu se réaliser pour **8** ménages en 2024 *(10 en 2023)* et ce, principalement en lien avec 4 bailleurs publics : ICF, CLMH, CDC Habitat et Inolya.

Les durées d'accompagnement varient entre 7.8 mois et 38.5 mois.
Ces relogements font suite à 18.2 mois en moyenne d'hébergement en ALT *(14.6 mois en 2023)*.

L'argument principal des bailleurs reste l'absence de petits logements tant sur le territoire caennais que sur Lisieux pour les personnes seules d'où un délai d'attribution parfois très long. Pour les femmes avec enfants, la situation est différente. Les femmes suivies sont majoritairement connues au titre des violences conjugales.
Il nous faut toutefois saluer que la mise en place de la COLA a permis de fluidifier les parcours d'accès au logement autonome.

ALT FVV

Dans le cadre de l'hébergement en ALT, la DDETS finance à ce jour 2 places fléchées victimes de violence. Sur ce dispositif, nous accueillons davantage de victimes.

Situation avant l'accueil	Composition familiale	Durée de la mesure
OSYS	1 femme + 2 enfants	Présent en 2025
J. Cornu	1 femme + 2 enfants	Présent en 2025
Chez des tiers	1 femme + 1 enfant	Présent en 2025

V. LE PARTENARIAT

Afin de mener à bien l'ensemble de ces objectifs, de nombreux partenaires sont sollicités.

Santé / Accès aux soins :

- L'EPSM, l'EMPP et le CHU
- La PASS
- La CPAM, la cellule DETRES
- Les services spécialisés (CAARUD, Maison des addictions, …)
- Les CMP
- Le centre de planification
- Les médecins généralistes
- Le Planning familial
- Les spécialistes

Hébergement / Logement :

- Les bailleurs publics et privés dont convention avec le bailleur social INOLYA
- Le SIAO
- Le FSL

- Le SYPLO
- EDF GDF, les compagnies des Eaux
- Les FJT
- L'AIVS AISCAL
- La maison de l'Habitat
- Les maisons relais
- Les résidences sociales

Emploi – Formation :

- Pôle Emploi
- La CLI
- Les missions locales
- Les organismes de formation

Social :

- Les centres sociaux
- Les assistants de service social de secteur ou spécialisés
- Les référents RSA
- Les associations caritatives
- La CAF
- Les mairies (bureau des affaires scolaires et sociales)
- Les établissements scolaires
- Les CCAS

Autres partenaires liés à l'asile :

- ASTI
- OFII
- Services de la préfecture

Nous entretenons de bonnes relations avec l'ensemble de ces partenaires.

Il est toutefois à noter que les travailleurs sociaux de secteur expriment un manque de disponibilité pour finaliser des passations en fin de mesure d'accompagnement. Passations pourtant indispensables afin de prévenir des difficultés à venir.

Nous notons également une absence de liens étroits avec les services de la préfecture. Ce lien permettrait d'éviter des ruptures de droit pour les publics accompagnés nécessitant le renouvellement de leur droit au séjour. Les démarches liées au renouvellement des titres de séjour sont complexes, amènent parfois à une rupture de droit, ce qui met en péril l'accès et / ou le maintien en logement autonome.

Pour les personnes bénéficiaires de la protection internationale, la barrière de la langue, la méconnaissance des dispositifs et administrations complexifient les accompagnements et nécessitent un maillage partenarial à construire et à consolider.

Dans le cadre de la politique gouvernementale de développement du logement d'abord, l'association Itinéraires devra poursuivre son développement des mesures d'accompagnement vers et dans le logement auprès des publics précaires qu'elle accompagne et envisager le développement de nouveaux modes d'accompagnement.

Nous poursuivrons sur 2025, nos liens étroits avec nos bailleurs de proximité et tenterons de consolider de nouveaux partenariats afin de développer l'accès au logement public pour les personnes accompagnées mais également de développer si besoin d'autres dispositifs dans un même souci d'individualiser au mieux les réponses apportées aux besoins repérés.

Nous avons été retenus par la DDETS fin 2023 et fin 2024 pour mener des baux glissants avec 3 opérateurs que sont 3F, Inolya et Les Foyers Normands sur 3 territoires : Caen et agglo, Pays d'Auge et Falaise. Les orientations des ménages sont décidées en commission mensuelle (COLA) pilotée par le préfet ou son représentant prévue dans le plan d'actions pour l'accélération des attributions en faveur des sortants d'hébergement généraliste. Ces ménages auront été préalablement labellisés SYPLO. Ce dispositif se poursuivra sur 2025.

Dans le cadre de notre convention avec le Conseil Départemental et afin de répondre au plus près des besoins des usagers, nous avons expérimenté en 2021, les mesures d'ASLL en amont de l'accès au logement (maximum 2 mois avant l'entrée) afin de sécuriser au mieux l'entrée dans les lieux. Ce dispositif s'est poursuivi sur 2024 mais peu sollicité par méconnaissance. Nous élargirons à l'ensemble des services de l'association la présentation de ce dispositif.

Fin 2023, nous avons sollicité le Conseil Départemental pour la mise en œuvre de 5 baux glissants en faveur des victimes de violences conjugales. Cette demande fait suite à notre constat des besoins et répond aux conclusions du nouveau PDALHPD. Nous avons reçu une réponse favorable en 2024 mais avons dû renoncer, le budget proposé par le Conseil Départemental étant sous-évalué.

Dans notre volonté de soutenir et de développer la création de nouvelles places d'hébergement avec accompagnement social dédiées aux femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants, l'association Itinéraires s'est vu confier 2 places dédiées en hébergement ALT. Nous poursuivrons l'augmentation de ces places fléchées lors de nouveaux AAP.

En 2024, nous sommes arrivés au terme de notre convention avec Inolya. Les mesures de diagnostic et d'accompagnement proposées par le projet « Relèves Toit » aura permis de personnaliser et de sécuriser le parcours de relogement des victimes. Cet engagement partenarial avec le bailleur social Inolya a renforcé nos liens et la synergie dans nos actions, a contribué à la fluidification des parcours d'hébergement d'urgence et a consolidé de nouvelles actions en faveur du relogement des victimes. La force dans la prise en charge de ces victimes est la complémentarité des dispositifs qui peuvent offrir de multiples réponses, là où il y a une multitude de parcours individuels et spécifiques à accompagner. Nous avons travaillé en 2024

à un nouvel AAP toujours à destination des victimes de violences conjugales mais résidant en milieu rural sur le territoire du Calvados et avons reçu une réponse favorable du FNAVDL. Ce nouveau dispositif « Relèves Toit 2 » sera mis en œuvre courant 2025.

Nous poursuivrons sur 2025 l'écriture du projet de service du service logement et la généralisation des enquêtes de satisfaction auprès de l'ensemble des personnes accompagnées et des bailleurs car à ce jour, ces enquêtes sont uniquement réalisées dans le cadre de l'AVDL (voir RA AVDL 2024).

Sigles et acronymes utilisés

A

AAP	Appel A Projet
AISCAL	Association Immobilière et Sociale du Calvados
AIVS	Agence Immobilière à Vocation Sociale
ALT	Allocation Logement Temporaire
AS	Assistant.e de Service social
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
ASTI	Association de Solidarité avec Tous les Immigrés
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
AVDL BPI	Accompagnement Vers et Dans le Logement – Bénéficiaire de la Protection Internationale

C

CAARUD	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse des Allocations Familiales
CCAPEX	Commission spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CESF	Conseiller en Economie Sociale et Familiale
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CLI	Commission Locale d'Insertion
CMP	Centre Médico-Psychologique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement

D

DALO	Droit au Logement Opposable
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

E

EMPP	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
EPSM	Etablissement Public de Santé Mentale
ETP	Equivalent Temps Plein

F

FJT	Foyer Jeunes Travailleurs
FNAVDL	Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
FVV	Femmes Victimes de Violences

H

HUDA	Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

I

IML	InterMédiation Locative

L

LHSS	Lits Halte Soins Santé

O

OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

P

PASS	Parcours d'Accès Spécifique Santé
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

R

RSA	Revenu de Solidarité Active

S

SAAS	Service d'Accueil et d'Accompagnement Social
SIAO	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SPADA	Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile
SYPLO	SYstème Priorité LOgement

U

UDAF	Union Départementale Des Associations Familiales
UE	Union Européenne
USDA	Unité de Solidarité Départementale de l'Agglomération